

Metz, le 30 avril 2009

04

RAPPORT

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 – MARCHÉ COUVERT

L'ancien Evêché construit avant la Révolution française de 1789 a accueilli le Marché Couvert de Metz depuis 1831. L'évolution du commerce et des réglementations correspondantes a engendré au gré du temps différentes adaptations ponctuelles ou restructurations plus importantes de ce bâtiment.

Aujourd'hui, les exigences de la chaîne du froid ainsi que les mesures d'hygiène, les droits du personnel et la législation propre à la protection de l'environnement nécessitent de mener une réflexion d'ensemble et de fond pour garantir, au-delà du maintien de ce Marché Couvert en centre ville, les conditions nécessaires à son développement durable.

Parallèlement, l'Agence de Développement de Metz Métropole mène à la demande de la Ville de Metz une étude économique dans le but d'identifier les activités attractives, complémentaires du commerce du centre ville, susceptibles de valoriser le Marché Couvert et de renouveler sa clientèle.

Dans ce cadre, le programme d'investissement pour l'année 2009 concernant le Marché Couvert, porte sur :

- l'engagement d'études de réaménagement et de restructuration du Marché Couvert pour un montant de 50 000 euros TTC ;
- la réalisation, au Marché Couvert, des travaux d'entretien et de remise en état suivants :
 - réfection de la toiture : 275 000 euros TTC ;
 - réaménagement et mise aux normes du local du personnel municipal de nettoyage des parties communes : 53 000 euros TTC ;
 - réfection et mise en peinture des boiseries extérieures : 55 500 euros TTC.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la motion suivante.

MOTION

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 – MARCHE COUVERT

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28,33 et 57 à 59 ;

VU la loi n°2009-179 du 17 février 2009 ;

CONSIDERANT que les exigences de la chaîne du froid ainsi que les mesures d'hygiène, les droits du personnel et la législation propre à la protection de l'environnement nécessitent de mener une réflexion d'ensemble et de fond pour garantir, au-delà du maintien de ce Marché Couvert en centre ville, son développement durable ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer certains travaux d'entretien au Marché Couvert dans des parties n'ayant pas fait l'objet d'investissement lors de la restructuration de l'établissement en 2000-2001 ;

DECIDE de réaliser ces opérations selon les montants estimatifs suivants :

- Engagement d'études de réaménagement et de restructuration du Marché Couvert pour un montant de 50 000 euros TTC ;
- Réalisation de travaux d'entretien et de remise en état suivants pour un montant de 383 500 euros TTC :
 - réfection de la toiture : 275 000 euros TTC ;
 - Réaménagement et mise aux normes du local affecté au personnel municipal de nettoyage des parties communes : 53 000 euros TTC ;
 - Réfection et mise en peinture des boiseries extérieures : 55 500 euros TTC.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses comme en recettes ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de mise en concurrence des entreprises selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution de ces prestations,

CONFIE à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics et dans les limites fixées par la loi du 17 février 2009 ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à exécuter tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN
Conseiller Régional de Lorraine